

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 25 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

**Assistaient à la séance :** M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André-Jean, CORVOISIER Alain, Mme CAILLIEREZ Sylvie, M PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, M PIEL Pierrick, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne et MOTTAIS Maëlle.

**Excusés :** Mmes MOREL Sabine, MM GLO Sébastien et REBOUX Pierrick.

**Secrétaire de Séance :** M COUDRAIS André-Jean.

### **Objet – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2016.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2016.

### ***Délibération 2016/28***

### **Objet – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions parvenues à la mairie pour l'année 2016 et rappelle les nouvelles règles mises en place au niveau de la communauté de communes concernant les associations auparavant reconnues d'intérêt communautaire. Au vu de l'ensemble de ces éléments, il propose d'attribuer, au titre de l'année 2016, les subventions suivantes :

Association Communale de Chasse Agréée	300 euros
Amicale du Personnel	111 euros
Amicale laïque	3 078 euros
Association tennis badminton	130 euros
Association UNC	186 euros
Avenir Sportif Gym	500 euros
Club des retraités	484 euros
Mernel Feet Association	130 euros
Prévention routière	75 euros
Veuves civiles de Maure	36 euros
FNATH	36 euros
Pétanque mernelloise	130 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer les subventions définies ci-dessus au titre de l'année 2016.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## ***Délibération 2016/29***

### **Objet – SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget de la Caisse des Ecoles est déficitaire chaque année et qu'il est nécessaire de verser une subvention communale pour assurer son équilibre financier. Pour l'exercice 2016, le montant de cette subvention a été établi à 8 337,59 euros et inscrit au budget de la Caisse des Ecoles. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention et de l'autoriser à la verser.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** à la Caisse des Ecoles une subvention d'un montant de 8 337,59 euros tel que cela a été inscrit au budget principal de la commune.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## ***Délibération 2016/30***

### **Objet – PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES DES ENFANTS MERNELLOIS SCOLARISES EN DEHORS DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse habituellement aux familles qui en font la demande une participation pour les sorties scolaires des enfants mernellois scolarisés hors de l'école Albert Poulain de la maternelle au collège.

Il propose de fixer le montant de cette participation à 30 euros par enfant pour les séjours se déroulant durant l'année scolaire 2016-2017. Monsieur le Maire précise que cette participation ne pourra être versée qu'une fois par enfant au cours d'une même année scolaire et que les crédits afférents au versement de ces participations sont inscrits au budget pour l'année 2016 et seront inscrits au budget 2017 pour la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer une participation annuelle de 30 euros pour les sorties scolaires comportant une nuitée des enfants mernellois scolarisés hors de l'école Albert Poulain de la maternelle au collège. Cette participation sera versée selon les conditions définies ci-dessus.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## ***Délibération 2016/31***

### **Objet – POINT A TEMPS AUTOMATIQUE – ATTRIBUTION DU MARCHE.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 12 900 euros HT pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie 2016 en Point A Temps Automatique. Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce devis de l'entreprise Perotin TP et de l'autoriser à le signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le devis de l'entreprise Perotin TP d'un montant de 12 900 euros HT pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie 2016 en Point A Temps Automatique.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ***Délibération 2016/32***

### **Objet – DECORATIONS DE FIN D'ANNEE – PROGRAMME 2016.**

Monsieur le Maire invite M Coudrais à présenter les travaux de la commission en charge des décorations de fin d'année. M coudrais indique au Conseil Municipal que la commission souhaite poursuivre les efforts accomplis en 2015 par l'acquisition de motifs de décoration supplémentaires pour quelques candélabres ainsi que pour la mairie. Il présente un devis d'un montant de 2 394,10 euros HT établi par la société Décolum pour la fourniture de ce matériel et propose d'autoriser M le Maire à le signer.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le devis de l'entreprise Décolum d'un montant de 2 394,10 euros HT pour la fourniture de décorations de fin d'année.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ***Délibération 2016/33***

### **Objet – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE – CREATION D'UNE COMMISSION.**

Monsieur le Maire propose de créer une commission afin de réfléchir à un aménagement provisoire de la place de l'église.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer la commission « Aménagement de la place de l'église » composée des conseillers suivants : MM INIZAN Jean-Yves, LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André-Jean, CORVOISIER Alain et Mmes PERRUDIN Christiane, RIGAUD Florence et MOTTAIS Maëlle.

Séance levée à 21h45